



Assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2007

RAPPORT MORAL

Le Conseil d'Administration de l'année 2006-2007 était constitué de sept personnes dont un nouveau membre, Paul JAILLARD : les "anciens" du CA le remercient de sa venue.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 13 reprises et a poursuivi le travail engagé les années précédentes, tant en ce qui concerne la gestion financière que celle des salariés et l'organisation de l'Ecole de Musique. L'intégralité des comptes rendus est maintenant disponible en temps réel sur notre site aidema.net.

Le nouveau logo de l'AIDEMA a vu le jour et est présenté ce jour.

Les locaux de Musiques amplifiées au Perray en Yvelines ont été réhabilités et restructurés : le studio de répétition est de nouveau ouvert depuis la rentrée de Septembre, à la satisfaction des élèves et des professeurs qui apprécient les excellentes conditions de travail dont ils disposent maintenant. Nous remercions vivement la commune du Perray en Yvelines pour l'effort financier que cela représente.

a) Adhésions et nombre d'élèves sur l'année scolaire 2006-2007

Nombre d'adhérents : 172 familles

Nombre total d'élèves : 230 élèves répartis comme suit :

168 élèves de moins de 16 ans et 62 adultes (plus de 16 ans)

Les Essarts le Roi : 102

Le Perray en Yvelines : 72

Auffargis : 37

Les Bréviaires : 5

St Léger en Yvelines : 1

Lévis St Nom : 7

Autres communes : 6

Ces chiffres sont ceux de l'AG de l'an dernier, mais, avec les inscriptions en cours d'année, en juin nous avons 182 familles adhérentes pour 241 élèves.

b) Inscriptions 2007-2008 à la date de l'AG

Nombre d'adhérents : 170 familles

Nombre total d'élèves : 235 élèves répartis comme suit :

158 élèves de moins de 16 ans et 77 adultes (plus de 16 ans)

Les Essarts le Roi : 102

Le Perray en Yvelines : 62
Auffargis : 38
Les Bréviaires : 8
St Léger en Yvelines : 1
Lévis St Nom : 8
Autres communes : 16

La hausse d'effectifs de 20 % de l'an dernier se confirme donc et, avec les inscriptions en cours d'année, nous devrions arriver à environ 250 élèves, ce qui nous place sur un pied d'égalité avec le Conservatoire de Rambouillet pour le nombre d'élèves-musiciens.

Des pré inscriptions administratives ont eu lieu au secrétariat en Juin 2007. Les inscriptions se sont poursuivies en Septembre 2007 aux forums des Essarts le Roi, d'Auffargis et du Perray en Yvelines. Nous avons ensuite eu encore beaucoup d'inscriptions au secrétariat de l'Ecole lors des permanences du mercredi. Ces inscriptions ont été réalisées par les bénévoles du Conseil d'Administration, la Secrétaire et le Directeur de l'Ecole. Cette année nous avons privilégié les pré inscriptions en juin en accordant une priorité aux pré inscrits dans le choix des horaires de cours. Ceci sera reconduit et amplifié car il ne nous est plus possible de prendre toutes les inscriptions aux forums et de faire, en 8 jours, la répartition des 250 élèves entre les 25 classes, les 22 professeurs et les 12 salles de cours (elles-mêmes réparties sur 3 communes).

Des inscriptions pédagogiques ont été réalisées sur deux soirées en Septembre, en présence des professeurs, afin que chaque élève détermine son horaire de cours (avec priorité donnée aux premiers inscrits). Ce principe sera reconduit à la rentrée prochaine en optimisant l'organisation (préparation au préalable par le professeur en fonction des souhaits exprimés et des inscrits).

c) Cessation d'activité du Groupe Vocal

Le Groupe Vocal, par manque de participants, va devoir cesser ses activités cette année et le bureau de la section est démissionnaire. C'est pourquoi, conformément à l'article 13 des statuts, la dissolution de la section a été décidée lors du Conseil d'Administration du 06/11/2007. Une réflexion sera menée par le CA, le directeur et le professeur de chant Bruno RESTHEGHINI pour essayer de relancer une chorale adulte l'an prochain. Le bureau démissionnaire a rendu ses comptes et quitus leur est donné pour la gestion de la section : le solde positif de leur compte sera reversé sur le compte de l'AIDEMA.

d) Gestion des salariés sur l'année scolaire 2006-2007

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir, l'AIDEMA continue d'adhérer au Syndicat patronal CNEA, signataire de la CCNA. Cela nous permet d'avoir au fur et à mesure les informations et les explications sur les évolutions de la législation du travail et de la CCNA. Cette année n'a pas vu de changements majeurs à ce niveau.

e) L'équipe enseignante

Cette année a vu un certain nombre de changements :

- Guillaume CHRISTOPHEL a cessé ses activités à l'École
- Catherine DAPARO a repris la classe de violon après les départs d'Anoulay VALENTIN et de Marie-Danièle TURNER
- Benoît ANTONIO remplace Laurent BOUZEBRA pour la guitare électrique
- Aude VASSEUR qui est en congé parental d'éducation est remplacée depuis septembre 2007 par Laure MESJAN COIGNARD
- Christian MIELE qui avait pris un congé sans solde en 2006 – 2007 vient de quitter l'AIDEMA
- Les nouvelles classes ouvertes l'année précédente (trombone, accordéon et guitare électrique) se poursuivent
- L'ouverture de classes de hautbois et de basson est programmée.

f) Communication avec les adhérents

Les permanences de la secrétaire ont lieu tous les mercredis de 16h30 à 18h30 en période scolaire et le répondeur de l'école est consulté régulièrement.

Le site Internet aidema.net est le moyen le plus simple et le plus rapide pour être informé des activités de l'École ou nous contacter. Il est mis à jour régulièrement.

L'École, à défaut de pouvoir assurer un accueil « physique » plus important des adhérents, s'appuie sur son site Internet et l'affichage sur les sites pour renforcer l'information. Des échanges par messagerie électronique avec les adhérents équipés viennent en complément de tout ceci.

g) Participation à la vie locale de nos communes

Comme cela vous sera détaillé dans le rapport pédagogique, l'École s'est largement ouverte sur la vie de nos communes. L'an passé, entre les concerts et les participations aux manifestations organisées par les communes, nous sommes intervenus 24 fois entre le 08 octobre 2006 et le 22 septembre 2007, soit en moyenne 2 fois par mois. Nous avons également organisé pour les écoles primaires des présentations d'instruments et des concerts "pédagogiques" réservés aux scolaires. Il est à noter que cette saison de concerts riche et variée participe à la vie culturelle locale sans alourdir les budgets municipaux car entièrement organisée et financée par l'AIDEMA. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que cette participation de l'école à la vie locale sera reconduite et amplifiée si possible.

h) Nouveautés pédagogiques

Sans vouloir empiéter sur le rapport pédagogique du Directeur, il est à noter que, grâce aux efforts de gestion effectués, nous avons pu, sans le répercuter sur les tarifs, offrir aux élèves de l'école la gratuité de tous les concerts ainsi que celle des inscriptions aux chorales adultes et enfants et aux orchestres de cycle I & II.

i) Agrément Jeunesse et Education Populaire

L'école a obtenu l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » en fin d'année 2004 suite à la modification des statuts validée en assemblée générale extraordinaire le 2 décembre 2004. Depuis cette date, au vu du fonctionnement de l'association, l'agrément a été reconduit tous les ans et devrait l'être à nouveau cette année.

Conclusion

Il y a deux ans nous vous disions que l'Ecole de Musique avait un avenir et l'an dernier nous vous indiquions que l'augmentation des effectifs confirmait ces prévisions. Quand on voit le nombre d'inscriptions pour l'année 2007 – 2008, la saison de concerts proposée et le nombre de classes (22 professeurs et 25 disciplines) on ne peut plus douter du véritable statut d'Ecole de Musique Intercommunale acquis par l'AIDEMA. Notre offre est l'égale de celle de structures municipalisées telles que le Conservatoire de Rambouillet mais avec en plus, la souplesse et la réactivité liée à notre statut associatif.

Cette nouvelle envergure de l'Ecole de Musique nous ouvre trois nouveaux chantiers pour les années à venir :

- Adapter le mode fonctionnement de l'école pour gérer efficacement 250 élèves,
- Remettre à niveau le parc instrumental,
- Renforcer l'équipe des bénévoles.

L'adaptation du mode de fonctionnement de l'Ecole est commencée, avec notamment les pré inscriptions dont nous vous avons déjà parlé. D'autres modifications seront probablement nécessaires et nous nous excusons par avance si nous ne trouvons pas les solutions optimales dès les premiers essais.

Pour ce qui est du parc instrumental, après des années de vaches maigres, la santé financière retrouvée de l'association nous a permis de nous y atteler depuis 2 ans. Nous nous heurtons maintenant à des problèmes de locaux que nous devons résoudre avec les municipalités. Par exemple, nos harpes souffrent beaucoup des variations thermiques importantes dans la salle de harpe, ce qui nous occasionne des frais de remplacement de cordes importants (12 à 15 € la corde, 47 cordes par harpe et 3 harpes). Nous avons également en projet l'achat d'un piano ¼ de queue, pour les cours de piano et les concerts : ceci nous éviterait des frais de location de piano (500 €) et nous pourrions même prêter ce piano pour certaines manifestations culturelles communales. Nous avons actuellement provisionné les sommes nécessaires mais ce projet est au point mort, faute de disposer de locaux en rez-de-chaussée avec une inertie thermique correcte.

Enfin, dernier point mais pas le moins important : les bénévoles. Nous vous disions en préambule que le CA était constitué de 7 personnes. Sandrine NABET qui, pour des raisons familiales, n'a pas eu les disponibilités nécessaires cette année ne se représente pas. Quant à Nicole HENRY, appelée à d'autres occupations, elle nous quitte après avoir œuvré pour l'Association depuis plusieurs années, notamment dans l'organisation des concerts et les relations avec les partenaires de l'Ecole. Nous les remercions toutes les deux, avec une mention spéciale pour Nicole HENRY dont la disponibilité et l'efficacité nous ont été d'une aide inestimable. Il est évident que 5 bénévoles ne pourront gérer une association avec 250 élèves, 24 salariés et 24 concerts par an et, en plus, entretenir les relations indispensables avec les 4 communes qui nous subventionnent. Par conséquent, il nous faut recruter, dès ce soir, des bénévoles qui, selon leurs disponibilités, offrent :



- Soit quelques heures de leur temps en s'inscrivant sur la liste des volontaires pour l'organisation des concerts (essentiellement préparation et rangement des salles),
- Soit 8 ou 9 soirées à raison d'environ une par mois pour participer au CA.

Une association ne peut fonctionner sans bénévoles et cette Ecole de Musique n'existe que parce qu'elle est associative. Je ne pense pas que les communes nous subventionnant soient prêtes à tripler le budget qu'elles nous consacrent pour avoir la même école de musique en régie intercommunale. De plus, pour en avoir discuté avec des membres de l'association des parents d'élèves du Conservatoire de Rambouillet, la perte du statut associatif s'accompagne de lourdeurs et de rigidités préjudiciables au bon fonctionnement de l'Ecole de Musique.